

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Football: 510 millions de francs pour l'encadrement technique des Panthères

Willy NDONG
Libreville/Gabon

ILS étaient sans contrat depuis leur prise de fonction au mois d'août dernier. Aujourd'hui c'est chose faite ! Le ministère des Sports et la Fédération gabonaise de football (Fégafoot) ont régularisé la situation administrative et financière de Raphaël Nzamba Nzamba (DTN), Anicet Yala Ngoukou (sélectionneur adjoint), Pierre-François Aubameyang (manager général) et Cyril Plouzenec (préparateur physique). Lesdits contrats, rétroactifs, prennent effet à compter du 1er août 2019, et arrivent à échéance le 31 décembre 2021. Date de la fin des éliminatoires de la 33e édition de la Coupe d'Afrique des nations "Cameroun-2022" et du Mondial "Qatar-2022". La cérémonie de remise des contrats et quittances de paiement du Trésor public, d'un montant total de 510 millions de francs, à se partager entre

les quatre techniciens, a eu lieu mercredi dernier au siège de la Fédération gabonaise de football. En marge de la réunion du Comité exécutif de la Fégafoot consacrée à cet effet. Réagissant à cette régularisation, le ministre des Sports, Franck Nguema s'est félicité de l'heureux aboutissement d'une situation qui, au fil du temps, devenait gênante. "Après tous les litiges des salaires constatés ces dernières années dans les différentes équipes nationales, j'ai reçu comme instructions fermes du président Ali Bongo Ondimba, de mettre un point d'honneur aux paiements réguliers des salaires de l'encadrement technique gabonais, ainsi qu'étranger, sous contrats, des sélections nationales des Panthères. Je remercie le chef de l'État pour le récent paiement des salaires des techniciens des Panthères de football Anicet Yala Ngoukou, sélectionneur adjoint, Raphaël Nzamba Nzamba, Pierre-François Aubameyang, Cyril Plouzenec. Le tout, pour un montant de



Anicet Yala, recevant son contrat de la part du président de la Fégafoot Pierre-Alain Mounguengui.

510 millions de francs", a-t-il fait savoir. Cette régularisation marque ainsi la volonté des plus hautes autorités sportives du pays à mettre définitivement un terme à une situation devenue pesante.

Aide Covid de la Fifa: les principaux acteurs du football gabonais à la caisse

LA Ligue nationale de football (Linaf) procède, depuis mercredi dernier, au paiement des avances sur les arriérés de salaire des joueurs pour le compte des saisons sportives 2016-2017 et 2017-2018. Il en est de même pour les clubs de D1 et D2 qui reçoivent également leur part d'aide financière allouée par la Fifa, dans le cadre de son "Plan d'aide Covid-19".

Le clin d'œil de *lybek*



Stéphane MASSASSA
Libreville/Gabon

APRÈS plusieurs semaines d'attente, les acteurs du championnat national des première et deuxième divisions du National-foot sont désormais en possession de leur part d'argent alloué par la Fédération internationale de football association (Fifa), dans le cadre de son "Plan d'aide Covid-19". C'est du moins ce qui ressort de la note d'information datée du 22 septembre dernier, signée du président de la Ligue nationale de football (Linaf), Brice Mbika Ndjambou, à l'endroit des responsables des clubs de D1 et D2, ainsi que des joueurs concernés par les arriérés de salaire pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018. Joint au téléphone, les responsables de l'Association nationale des footballeurs professionnels du Gabon (ANFPG), ont confirmé l'effectivité du



Les clubs de D1 et D2 ont commencé à percevoir les fonds de la Fifa.

paiement des arriérés de salaire aux joueurs depuis hier matin. Lequel s'étalera sur plusieurs jours. Il s'agit précisément d'une avance de 98 700 000 francs, sur le montant global de la dette qui s'élève à 794 millions. De façon pratique, pour cette première avance consentie dans un élan de solidarité par la Fégafoot, chaque joueur perçoit "le montant forfaitaire de 150 000 francs, pour le compte des deux saisons sportives", précise la note de la Linaf. À condition de se munir

d'une attestation de règlement délivrée par la Linaf, ainsi que d'une pièce d'identité en cours de validité. Les ayants-droit peuvent se faire représenter par un tiers, à condition que ce dernier soit en possession d'une procuration légalisée par les autorités compétentes. Les vingt-quatre clubs de D1 et D2, quant à eux, recevront via des virements bancaires, le montant de 2 750 000 francs chacun, dans le cadre de cette aide de l'instance internationale du football.